



Programme de formation

CACES® R489

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
Catégories 1A-1B-2B-3-5



Taux de satisfaction du
programme en 2023
sur 148 stagiaires formés



Au Programme...

 De 14 à 35 heures selon catégorie(s) et expérience de conduite

Formation théorique

- Réglementation et textes en vigueur
- Notion de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté
- Principes de la conduite en sécurité
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- Vérifications, entretien d'usage et sécurité
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Autorisation de conduite
- Analyse des risques et les règles d'utilisation
- Équipements de protection individuelle

Formation pratique

- Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur
- Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge
- Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
- Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage
- Opérations de maintenance de son ressort
- Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie
- Selon la catégorie de chariot :
 - Prise et dépose d'une charge au sol
 - Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - Gerbage et dégerbage en pile
 - Chargement depuis le sol ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
 - Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
 - Prise, dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

1 Objectifs

- Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R489.
- Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

2 Public

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

3 Pré-requis

- Être apte médicalement pour la conduite d'engins.
- Compréhension écrite et orale du français (A1).

4 Pédagogie

• Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Formation présentielle alternant théorie (diaporama, vidéos...) et exercices de mise en situation pratique sur les engins concernés.

• Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage. Testeur certifié CACES®.

• Moyens techniques

Salle équipée de tableau, vidéoprojecteur et ressources multimédia. Plateforme d'évolution pratique certifiée pour les tests CACES®.

5 Modalités d'évaluation

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au 05 67 16 69 14 ou à contact@sp-forma.com

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – ATOUCAP, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de la certification CACES® R489 est à effectuer tous les 5 ans.



Sécurité & Prévention

© 2024 SP Forma

SP FORMA N°enregistrement : 76310945731 - Certifié QUALIOP1 - FR063660-1 Bureau Véritas – www.sp-forma.com